

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 septembre 2018

CP2018_09_21
id. 4167

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

SUIVI DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

AVENANT À LA PROGRAMMATION FSE 2018

Le Conseil départemental programme, gère et assure le suivi des opérations du Fonds Social Européen (FSE) portées par le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi du PETR du Pays Midi-Quercy.

« Les jardins des Gorges de l'Aveyron », opérateur implanté sur le Pays Midi-Quercy, a reçu une décision favorable de la commission permanente du 5 décembre 2017 pour mettre en œuvre en 2018 l'opération « remobilisation par le maraîchage biologique », pour laquelle a été programmé un montant total de 371 061,59 euros HT (dont 50 000 € de Fonds Social Européen).

Cette opération a donc fait l'objet d'une convention bipartite conseil départemental de Tarn-et-Garonne/jardins des Gorges de l'Aveyron ; celle ci prévoyait que les seuls publics éligibles étaient les participants résidant sur le territoire du pays Midi-Quercy.

Les services départementaux et pôle emploi Tarn-et-Garonne ont alerté sur la restriction de l'éligibilité géographique du public cible ; en effet, les publics ne résidant pas sur le territoire du plan local d'insertion pour l'emploi du Pays Midi-Quercy, mais qui résident sur le territoire du département de Tarn-et-Garonne, ne doivent pas être exclus d'une prescription vers l'association « jardins des Gorges de l'Aveyron », chantier d'insertion qui propose une action d'accompagnement par la mise en situation de travail de remobilisation par le maraîchage biologique.

Considérant la remarque faite par les services départementaux et pôle emploi, il est proposé d'établir un avenant à cette convention afin d'élargir l'éligibilité géographique du public de cette structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) aux bénéficiaires résidant sur l'ensemble du territoire départemental de Tarn-et-Garonne.

L'avenant ne modifiant que « le public cible décrit dans l'opération conventionnée », le plan de financement, l'objet, le nombre de participants prévisionnels et la finalité du projet restent inchangés.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 5 décembre 2017 susvisée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, l'avenant à la convention de l'opération « remobilisation par le maraîchage biologique » 2018 à conclure avec l'association SIAE « les jardins des Gorges de l'Aveyron » relatif à l'élargissement de l'éligibilité géographique des participants à tout le territoire départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant ci-annexé.

Pour : 18

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Le Président,

Christian ASTRUC